

Initiative pour des prix équitables: l'essentiel en bref



Raisons pour lesquelles les prix sont artificiellement élevés en Suisse

En Suisse, bon nombre de produits importés coûtent nettement plus cher que dans les pays étrangers limitrophes. Cependant, le montant élevé des charges salariales, des coûts d'infrastructure ou des loyers n'influent souvent que dans une faible mesure sur les prix de vente finaux qui restent trop élevés. Les entraves à la concurrence s'expliquent plutôt par la présence de suppléments injustifiés pratiqués sur le dos de l'économie locale. Les premières à tirer profit de notre pouvoir d'achat sont les multinationales, qui le font de manière ciblée et maintiennent ainsi les prix à un niveau artificiellement élevé. Les sociétés suisses perdent de ce fait en compétitivité sur le marché national et à l'exportation. Résultat: des emplois sont supprimés chez nous ou ne sont tout simplement pas créés.

Lutter efficacement contre les suppléments injustifiés

Pendant plusieurs décennies, nous avons toléré les suppléments abusifs de la Suisse. Aujourd'hui, nous disons: « Ça suffit! » Notre initiative populaire « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) » déclare la guerre aux importateurs généraux et aux fournisseurs étrangers, qui abusent de leur pouvoir de marché. Ils nous imposent des prix à l'importation de marchandises et de services particulièrement excessifs, dont les PME nationales, les administrations mais aussi les particuliers sont tributaires.

L'initiative pour des prix équitables est le remède

Nous déclarons la guerre aux prix à l'importation excessifs et veillons à une liberté d'achat en Suisse et à l'étranger. L'initiative populaire exerce une pression sur les modèles commerciaux qui « arnaquent » les acheteurs provenant de Suisse. Il peut en être autrement. Grâce à l'initiative pour des prix équitables, les restrictions à la concurrence causées par un comportement unilatéral d'entreprises dominantes sur le marché seront finalement aussi combattues de manière efficace.

Notre initiative populaire oblige la Confédération à renforcer la loi sur les cartels. À l'avenir, davantage d'entreprises seront soumises à un contrôle des abus et donc à leur interdiction. La contrainte réelle concernant l'acquisition de biens et de services hors de prix sera supprimée, et les refus de livraison et discriminations illégales par les prix de la part d'entreprises dominantes sur le marché seront quant à eux efficacement entravés. Les entreprises fautives peuvent faire l'objet de poursuites en Suisse et à l'étranger et les prix excessifs être supprimés.

Par ailleurs, l'article constitutionnel veille à ce que les Suisses ne soient pas victimes de discrimination dans le commerce en ligne.

L'initiative pour des prix équitables renforce la place économique suisse

L'initiative populaire veille à ce que les entreprises suisses obtiennent une réelle liberté d'achat qui constitue, à elle seule, une condition pour des prix équitables à la consommation. Si les prix baissent en Suisse, les consommateurs achèteront à nouveau davantage sur le territoire, et le tourisme d'achat perdra alors de son importance. Des prix sans suppléments surfaits renforcent l'économie nationale, car les entreprises deviennent plus compétitives à l'échelle internationale. Des délocalisations ou, dans le pire des cas, la fermeture d'entreprises peuvent être évitées. Ils assurent ainsi des emplois tout en augmentant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Brèves instructions sur le recueil de signatures

- Demandez à chaque personne dans quelle commune politique elle est inscrite avant qu'elle ne signe. Seuls les citoyennes et citoyens qui disposent d'un droit de vote dans une commune politique sont autorisés à apposer leur signature dans la liste des votants. S'il existe plusieurs codes postaux dans une ville, indiquez le code postal principal (p. ex. 3000 Berne, 1200 Genève). En cas de doute, utilisez de préférence une nouvelle liste de signatures et indiquez la commune et/ou le code postal séparément. En effet, une liste de signatures n'est valable que si les signatures qu'elle comprend proviennent d'une même commune. En cas contraire, certaines signatures seront invalidées. La liste de signatures n'est pas non plus valable si des parties sont manquantes, par exemple si elles ont été arrachées. La liste doit donc toujours être remise en entier.
- Tous les ressortissants de nationalité suisse disposant du droit de vote et âgés de 18 ans minimum peuvent signer une initiative populaire.
- Dans l'idéal, tous les champs sont remplis manuellement (le nom et le prénom doivent impérativement être écrits à la main). Si les données sont illisibles, la signature n'est pas valable.
- Chaque personne doit signer à la main.
- Utilisez un stylo à bille ou des feutres indélébiles. Évitez d'inscrire des données personnelles et des signatures à l'encre ou au crayon de papier, car elles peuvent être effacées ou gommées.
- Chaque signature est contrôlée par la commune politique correspondante. Les personnes chargées du recueil de signatures sont priées de recueillir le plus de signatures possibles sur une liste ou une carte. Cela permet d'économiser des frais de port et de vérification.
- Envoyez rapidement les listes de signatures dûment remplies. La vérification des signatures dans les communes prend beaucoup de temps.

Signez l'initiative populaire fédérale « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables »!

OUI à une baisse des prix à la consommation
et à une augmentation du pouvoir d'achat.

OUI à des prix d'achat équitables
et au renforcement de la compétitivité des entreprises.

OUI à la sécurité des emplois
et à de bons salaires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante:

www.prix-equitables.ch / info@prix-equitables.ch